



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction aéronautique

Question orale n° 463

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation particulière de l'entreprise Sextant Avionique vis-à-vis des avances remboursables. Ces dernières permettent, dans le cadre des dispositions spécifiques à l'aéronautique des accords de l'organisation mondiale du commerce (OMC), le financement des programmes de développement qu'elle ne pourrait, malgré une évolution favorable, financer totalement sur ses fonds propres. Grâce à un programme d'amélioration de la productivité qu'elle a engagé, au redécollage de l'aviation civile, à des succès à l'exportation importants, l'entreprise Sextant Avionique se trouve devant des choix stratégiques décisifs. Ceux-ci impliquant des besoins importants en avances remboursables, il lui demande quelle position compte adopter le gouvernement français vis-à-vis de ces demandes. Il lui demande également quelle position il compte adopter à l'égard des Etats-Unis qui ne cessent de critiquer ce système d'avances remboursables et dont les industriels introduisent régulièrement des plaintes contre ce dispositif.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Abelin a présenté une question, n° 463, ainsi rédigée:

«M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation particulière de l'entreprise Sextant Avionique vis-à-vis des avances remboursables. Ces dernières permettent, dans le cadre des dispositions spécifiques à l'aéronautique des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le financement des programmes de développement qu'elle ne pourrait, malgré une évolution favorable, financer totalement sur ses fonds propres. Grâce à un programme d'amélioration de la productivité qu'elle a engagé, au redécollage de l'aviation civile, à des succès à l'exportation importants, l'entreprise Sextant Avionique se trouve devant des choix stratégiques décisifs. Ceux-ci impliquant des besoins importants en avances remboursables, il lui demande quelle position compte adopter le Gouvernement français vis-à-vis de ces demandes. Il lui demande également quelle position il compte adopter à l'égard de l'attitude des Etats-Unis qui ne cessent de critiquer ce système d'avances remboursables et dont les industriels introduisent régulièrement des plaintes contre ce dispositif.»

La parole est à M. Jean-Pierre Abelin, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Abelin. Madame la secrétaire d'Etat au tourisme, je ne vais pas vous présenter le groupe Sextant Avionique, un de nos équipementiers aéronautiques les plus performants.

Après avoir connu une période difficile dans les années 1991-1993, le groupe a pleinement profité, à la suite d'une remise à niveau de ses comptes, d'une stratégie offensive pour présenter sur le marché de l'offre un système global de navigation.

Ayant bénéficié du redécollage de l'aviation civile et d'un dollar réévalué, le groupe a enregistré, depuis trois ans, de nombreux succès à l'exportation, qui sont la preuve du redressement du travail effectué par ses équipes d'ingénieurs et ses salariés.

Il reste que cette grande entreprise française n'a pas totalement gagné son pari. Si elle est le seul équipementier européen à pouvoir faire face à la domination américaine dans le secteur, elle doit poursuivre sa politique de

recherche, de développement et d'innovation et en même temps, parfaire sa couverture de la globalité de l'offre de prestations encore incomplètes, notamment par des restructurations externes.

Pour ce faire, Sextant a besoin de capitaux et de fonds propres. Elle a aussi besoin d'avances remboursables. Je sais, madame le secrétaire d'Etat, que Sextant a déjà bénéficié d'avances du ministère de l'équipement. J'insiste cependant sur le caractère à la fois stratégique et très actuel de ce besoin, si nous ne voulons pas, à moyen terme, ne trouver sur le marché que des fournisseurs américains. L'un d'eux, Honeywell, vient d'attaquer à nouveau devant les tribunaux les avances remboursables dont avait bénéficié Sextant alors que ce système était pourtant autorisé par les accords de l'OMC.

Madame la secrétaire d'Etat, je vous demande ce que compte faire le ministre de l'équipement, des transports et du logement - et je le remercie de ce qu'il pourra faire - à la fois pour répondre au besoin d'avances remboursables de la société et conforter son devenir ainsi que celui de ses salariés, et pour faire en sorte qu'Européens et Américains puissent lutter à armes égales dans le secteur important de l'aéronautique.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme.

Mme Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, comme je viens de le dire, M. Jean-Claude Gayssot, qui est actuellement au conseil interministériel des villes et du développement urbain, m'a demandé de vous apporter les éléments de réponse qu'il a préparés à votre intention, ce que je fais bien volontiers.

Vous avez raison, monsieur le député, de souligner l'importance de Sextant Avionique. Cette entreprise a acquis des compétences remarquables dans le domaine de l'avionique de bord, domaine dont l'importance s'accroît sans cesse dans la réalisation d'un avion.

Elle mène depuis de nombreuses années une politique de développement technologique extrêmement dynamique, visant à répondre aux besoins des clients que sont les constructeurs et, par leur intermédiaire, les compagnies aériennes.

Le développement de Sextant Avionique est donc un enjeu important pour l'entreprise elle-même, mais aussi pour l'ensemble de l'industrie aéronautique de notre pays.

Je veux vous assurer, monsieur le député, que le Gouvernement est très conscient des investisseurs que l'entreprise devra réaliser pour poursuivre son développement. Il connaît les projets de l'entreprise et est très attentif à ce que ceux-ci puissent être menés à bien. Il est prêt à lui accorder son soutien, y compris financier. Mais cela doit se faire, bien entendu, dans le respect des accords internationaux.

Certains concurrents américains de Sextant Avionique peuvent cependant vouloir remettre en cause les soutiens que les pays européens accordent à leur industrie aéronautique, et le recours déposé par Honeywell contre une décision de la Commission européenne autorisant un soutien à Sextant est à cet égard significatif. Aussi le Gouvernement tient-il à vous indiquer, de la façon la plus claire, qu'il est déterminé à utiliser pleinement les possibilités que les accords internationaux lui reconnaissent pour assurer le développement des entreprises françaises. Il a l'intention d'intervenir officiellement aux côtés de la Commission dans le cadre de la procédure que vous évoquez.

Je tiens enfin à réaffirmer que le soutien accordé par le Gouvernement au secteur aéronautique concerne chacune de ses composantes: avionneurs, motoristes, équipementiers. Il s'agit d'un secteur qui, globalement, a une importance stratégique et joue un rôle important pour l'emploi dans notre pays. Son développement est un enjeu dont le Gouvernement est bien conscient et auquel il est très attaché.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Je vous remercie de cette réponse, madame la secrétaire d'Etat. Je serai personnellement très attentif à la vigilance que le Gouvernement aura à cœur de manifester quant à l'Organisation mondiale du commerce et aux actions qui ont été engagées par les constructeurs américains. Je vous remercie aussi des efforts que vous pourrez faire afin de répondre aux besoins importants de Sextant Avionique pour l'avenir en termes d'investissements et d'avances remboursables.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 463

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 juin 1998, page 5317

Réponse publiée le : 1er juillet 1998, page 5501

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 juin 1998